



Conseil économique et social

Distr. générale
19 février 2010
Français
Original : anglais

Commission du développement durable

Dix-huitième session

3-14 mai 2010

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Module thématique du cycle d'application 2010-2011 – session d'examen :
 - a) Transports;
 - b) Produits chimiques;
 - c) Gestion des déchets;
 - d) Extraction minière;
 - e) Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables;
4. Questions diverses.
5. Ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session de la Commission.
6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-huitième session.

Annotations

1. Élection du Bureau

L'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social prévoit qu'au début de la première séance de chacune de leurs sessions ordinaires les commissions élisent parmi les représentants de leurs membres un président et d'autres membres du Bureau selon que de besoin. À ses précédentes sessions, la Commission a élu, outre un président, quatre vice-présidents, dont l'un a également exercé les fonctions de rapporteur.



Dans sa résolution 1997/63, le Conseil a décidé que les dispositions suivantes seraient prises pour l'élection du Bureau de la Commission, en application des dispositions du paragraphe 136 du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 :

La Commission, immédiatement après la clôture d'une session ordinaire, tiendra la première séance de sa session ordinaire suivante aux seules fins d'élire le nouveau président et les autres membres du Bureau, conformément à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil.

Le 15 mai 2009, la Commission a élu Luis Alberto Ferraté Felice (Guatemala) au poste de Président, ainsi qu'Hilario G. Davide, Jr. (Philippines), Mohamed A. A. Alahraf (Jamahiriya arabe libyenne), Tania Valeria Raguz (Croatie) et Ulf Jaeckel (Allemagne) à ceux de Vice-Présidents de la Commission à sa dix-huitième session.

La liste des membres de la Commission à sa dix-huitième session figure à l'annexe II.

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'article 7 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social prévoit que les commissions, au début de chaque session, arrêtent l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

Dans sa décision 2009/236, le Conseil a pris acte du rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-septième session et approuvé l'ordre du jour provisoire de sa dix-huitième session.

3. Module thématique du cycle d'application 2010-2011 – session d'examen :

- a) Transports**
- b) Produits chimiques**
- c) Gestion des déchets**
- d) Extraction minière**
- e) Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables.**

Dans sa résolution 2003/61, le Conseil a décidé que l'organisation des travaux de la Commission devrait contribuer à accélérer l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg) à tous les niveaux. Dans la même résolution, il a décidé également que, pour remplir son mandat, la Commission organiserait ses travaux selon une série de cycles d'application de deux ans orientés vers l'action et qui comprendraient une session d'examen et une session directive. Les cycles se dérouleront de la manière suivante :

a) Les sessions d'examen de la Commission, qui auront lieu en avril/mai pour une période de deux à trois semaines durant la première année du cycle, seront consacrées à l'évaluation des progrès réalisés dans l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, tout en permettant d'identifier les contraintes et les

obstacles rencontrés dans le processus d'application concernant les modules thématiques choisis pour le cycle;

b) Les sessions d'examen comprendront un débat de haut niveau, un échange de données d'expérience régionales, des dialogues avec des experts, scientifiques notamment, et le partage des pratiques optimales et des enseignements tirés, de manière à faciliter l'application ainsi que les activités de renforcement des capacités, tels que les centres de formation et les salons du partenariat;

c) La Commission effectuera l'évaluation susmentionnée en s'appuyant sur :

i) Les rapports du Secrétaire général qui devraient refléter les progrès accomplis en général dans l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, compte tenu des informations figurant dans les rapports de pays et dans les rapports présentés par les organismes et organes des Nations Unies, et de celles qui auront été communiquées par les régions et les sous-régions, le cas échéant, ainsi que par les grands groupes. Par ailleurs, les rapports du Secrétaire général devraient contenir une analyse approfondie des progrès concernant les modules thématiques choisis pour le cycle à tous les niveaux et mettre en évidence les nouveaux défis et les nouvelles possibilités liés à la mise en œuvre d'Action 21;

ii) Les contributions apportées par les organismes, programmes et fonds des Nations Unies, le Fonds pour l'environnement mondial et les institutions financières et commerciales internationales;

iii) Les résultats des réunions et activités régionales et sous-régionales, selon qu'il convient;

iv) Les rapports présentés par les grands groupes, notamment de la communauté scientifique et des éducateurs, comme indiqué à l'alinéa g) du paragraphe 139 et aux alinéas c) et d) du paragraphe 149 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, au sujet de leurs activités axées sur les résultats concernant l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg;

d) L'évaluation effectuée dans le cadre de la session d'examen devrait permettre de mieux comprendre les principaux sujets de préoccupation liés aux modules thématiques choisis et faciliter, au cours de l'année de session directive, des débats qui seront axés sur les mesures à prendre pour améliorer les résultats dans ces domaines;

e) La session d'examen aboutira à l'élaboration d'un rapport qui contiendra un résumé établi par le Président, mettant en évidence les contraintes et les obstacles ainsi que les méthodes envisageables et les bonnes pratiques concernant l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

Dans la même résolution, le Conseil a également décidé d'adopter le programme de travail pluriannuel de la Commission pour la période postérieure à 2003. Pour la période 2010-2011, ce programme s'établit comme suit :

<i>Module thématique</i>	<i>Questions intersectorielles</i>
Transports	Élimination de la pauvreté; modification des modes de consommation et de production non viables; protection et gestion des ressources naturelles aux fins du développement économique et social; développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits États insulaires en développement; initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique; autres initiatives régionales; moyens d'exécution; cadre institutionnel du développement durable; égalité des sexes; et éducation.
Produits chimiques	
Gestion des déchets	
Extraction minière	
Cadre décennal de programmation	
concernant les modes de consommation et de production durables	

Le Conseil a décidé en outre que l'exécution de ce programme de travail devrait suivre les principes suivants :

a) L'examen et l'évaluation de l'application des mesures et des engagements et de la poursuite des objectifs seront effectués conformément aux dispositions pertinentes d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et des décisions de la Commission. Les modules thématiques devront être traités de manière intégrée en tenant compte des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Toutes les questions identifiées dans Action 21 et dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg étant importantes, elles devront toutes être traitées également et le fait que certaines questions ont été choisies pour un cycle en particulier ne diminue pas l'importance des engagements pris à l'égard des questions à examiner lors des cycles suivants;

b) Les moyens d'application, tels qu'identifiés dans Action 21 et au chapitre X du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, devraient être examinés lors de chaque cycle et pour chaque question, mesure ou engagement pertinent;

c) D'autres aspects intersectoriels mentionnés dans l'annexe à la résolution 2003/61 du Conseil devraient aussi être examinés lors de chaque cycle;

d) Les initiatives en faveur de l'Afrique et des autres régions ainsi que des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés seront examinées lors de chacun des cycles pour chaque question, mesure et buts pertinents;

e) La Commission devrait mettre l'accent sur les points pour lesquels elle peut donner de la valeur ajoutée aux délibérations intergouvernementales relatives aux questions sectorielles et intersectorielles conformément aux dispositions de la résolution 47/191 de l'Assemblée générale, des paragraphes 3 h), 21 et 23 en particulier, ainsi qu'au paragraphe 139 f) du Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'examen des progrès accomplis en matière de développement durable : examen de la suite donnée à Action 21, au Programme

relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et au Plan de mise en œuvre de Johannesburg (E/CN.17/2010/3)

Rapport du Secrétaire général sur les transports (E/CN.17/2010/4)

Rapport du Secrétaire général sur les produits chimiques (E/CN.17/2010/5)

Rapport du Secrétaire général sur la gestion des déchets (E/CN.17/2010/6)

Rapport du Secrétaire général sur l'extraction minière (E/CN.17/2010/7)

Rapport du Secrétaire général sur le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables (E/CN.7/2010/8)

Rapport du Secrétaire général sur l'examen de l'application de la Stratégie de Maurice (E/CN.17/2010/9)

Rapport du Secrétaire général sur l'examen intégré des modules thématiques relatifs aux transports, aux produits chimiques, à la gestion des déchets, à l'extraction minière et au cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables dans les petits États insulaires en développement (E/CN.17/2010/13)

Note du Secrétariat sur les conclusions des réunions régionales consacrées à l'application (E/CN.17/2010/10 et Add.1 à 5)

Note du Secrétariat transmettant les documents de synthèse présentés par les grands groupes (E/CN.17/2010/11 et Add.1 à 9)

Documents de travail (présentés pour information seulement dans la langue dans laquelle ils ont été reçus et accessibles à l'adresse suivante : www.un.org/esa/sustdev/documents/docs_csd18.htm)

4. Questions diverses

La Commission sera saisie, pour examen et observations, du cadre stratégique proposé pour la période 2012-2013 relatif au sous-programme 4 (Développement durable) du programme 7 (Affaires économiques et sociales).

Documentation

Note du Secrétaire général sur le cadre stratégique proposé pour la période 2012-2013 : sous-programme 4 (développement durable) (E/CN.17/2010/12)

5. Ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session de la Commission

Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil, le Secrétaire général présentera un projet d'ordre du jour provisoire pour la dix-neuvième session de la Commission, en indiquant les documents qui devront être présentés au titre de chaque point et les textes portant autorisation de leur établissement, afin de permettre à la Commission d'examiner ces documents du point de vue de leur contribution à ses travaux, ainsi que de leur urgence et de leur intérêt au vu des résultats de la session en cours.

Par sa décision 2009/235, le Conseil a décidé que la dix-huitième session de la Commission du développement durable (session d'examen) se tiendrait du 3 au 14 mai 2010. Par sa décision 2009/236, il a pris acte du rapport de la Commission

sur les travaux de sa dix-septième session et approuvé l'ordre du jour provisoire de la dix-huitième session de la Commission.

Par sa résolution 17/2, la Commission a décidé que la réunion préparatoire en prévision de la réunion de haut niveau de deux jours convoquée en septembre 2010 afin d'examiner les progrès de l'action menée pour réduire la vulnérabilité des petits États insulaires en développement dans le cadre de l'exécution de la Stratégie de Maurice se tiendrait à l'occasion de la dix-huitième session de la Commission du développement durable.

6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-huitième session

Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil, la Commission rend compte au Conseil des travaux de chacune de ses sessions.

Annexe I

Projet d'organisation des travaux de la dix-huitième session de la Commission du développement durable

Le projet d'organisation des travaux de la dix-huitième session de la Commission a été établi sur la base de consultations officieuses menées par le Bureau. Il se présente comme suit :

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Thème</i>
Semaine du 3 au 7 mai		
Lundi 3 mai		
		Ouverture de la session
10 heures-13 heures		Séance plénière
	1	Élection du Bureau
	2	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	3	Discours d'ouverture
	3 (<i>suite</i>)	Rapports sur les réunions intersessions
	3 (<i>suite</i>)	Déclaration générale
15 heures-18 heures	3 (<i>suite</i>)	Échange de données d'expérience régionales
Mardi 4 mai		
10 heures-13 heures	3 (<i>suite</i>)	Échange de données d'expérience régionales
15 heures-18 heures	3 (<i>suite</i>)	Débat thématique
Mercredi 5 mai		
10 heures-13 heures	3 (<i>suite</i>)	Débat thématique
15 heures-18 heures	3 (<i>suite</i>)	Débat thématique
Judi 6 mai		
10 heures-13 heures	3 (<i>suite</i>)	Débat thématique
15 heures-18 heures	3 (<i>suite</i>)	Débat thématique
Vendredi 7 mai		
10 heures-13 heures	3 (<i>suite</i>)	Débat thématique
15 heures-18 heures	3 (<i>suite</i>)	Débat thématique

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Thème</i>
Semaine du 10 au 14 mai		
Lundi 10 mai		
10 heures-13 heures	3 (<i>suite</i>)	Débat thématique sur les petits États insulaires en développement et réunion préparatoire en prévision de la réunion de haut niveau de deux jours convoquée en septembre 2010
15 heures-18 heures	3 (<i>suite</i>)	Débat thématique sur les petits États insulaires en développement et réunion préparatoire en prévision de la réunion de haut niveau de deux jours convoquée en septembre 2010 (<i>suite</i>)
Mardi 11 mai		
10 heures-12 h 45	3 (<i>suite</i>)	Dialogue multipartite : partenariats pour le développement durable – dix-huitième et dix-neuvième sessions de la Commission du développement durable
12 h 45-13 heures	3 (<i>suite</i>)	Présentation du résumé du Président – première partie
15 heures-17 h 30	3 (<i>suite</i>)	Dialogue multipartite sur les moyens de faire progresser la mise en œuvre des décisions de la Commission du développement durable
17 h 30-18 heures	3 (<i>suite</i>)	Observations des représentants concernant la première partie du résumé du Président
Mercredi 12 mai		
Débat de haut niveau		
10 heures-13 heures	3 (<i>suite</i>)	Ouverture Déclarations générales
15 heures-18 heures	3 (<i>suite</i>)	Dialogue ministériel interactif avec les chefs des organes directeurs et des organismes du système des Nations Unies
Jeudi 13 mai		
10 heures-13 heures	3 (<i>suite</i>)	Tables rondes ministérielles
15 heures-18 heures	3 (<i>suite</i>)	Tables rondes ministérielles

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Thème</i>
Vendredi 14 mai		
10 heures-12 h 45	3 (<i>suite</i>)	La voie à suivre
12 h 45-13 heures	3 (<i>suite</i>)	Présentation du résumé du Président – deuxième partie
15 heures-16 heures	3 (<i>suite</i>)	Observations des représentants concernant la deuxième partie du résumé du Président
16 heures-17 h 30	4	Questions diverses
	5	Ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session de la Commission
17 h 30-18 heures	6	Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-huitième session
		Clôture de la dix-huitième session de la Commission
		Élection du Bureau de la dix-neuvième session de la Commission

Annexe II**Liste des membres de la Commission
du développement durable à sa dix-huitième session**

Afrique du Sud	Guinée
Allemagne	Haïti
Antigua-et-Barbuda	Inde
Arabie saoudite	Iran (République islamique d')
Argentine	Israël
Australie	Jamahiriya arabe libyenne
Bahreïn	Japon
Bangladesh	Kirghizistan
Belgique	Luxembourg
Brésil	Malawi
Canada	Maurice
Cap-Vert	Monaco
Chine	Namibie
Colombie	Nigeria
Costa Rica	Pakistan
Croatie	Pays-Bas
Cuba	Philippines
Émirats arabes unis	Pologne
Érythrée	République démocratique du Congo
Estonie	Roumanie
États-Unis d'Amérique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Éthiopie	
Fédération de Russie	Suède
France	Suisse
Gabon	Ukraine
Gambie	Uruguay
Guatemala	Venezuela (République bolivarienne du)
